

**RAPPORT D'ACTIVITE DU COLLEGE MEDICAL**  
**POUR L'ANNEE**  
**1995**

En 1995 la composition du Collège médical était la suivante:

<b>Président:</b>	Dr. Georges ARNOLD
<b>Vice-Président:</b>	Dr. Mathias SCHROEDER
<b>Secrétaire:</b>	Dr. André SCHWALL

**Membres effectifs:**

MM. les Drs. Jean BEISSEL, Pierre BRUCK, Francis CERF, Nicolas MAJERUS, Paul ROLLMANN et Georges KAYSER.

MM. Serge OTH et Paul WELSCHBILLIG, pharmaciens,

**Membres suppléants:**

MM. les Drs. Fernand HASTERT, Marc ROLLMANN, Guy SCHEIFER, Richard SCHNEIDER, Jean-Paul LANG et Jos SCHWICKERATH.

Mlle Viviane KNEPPER et M. Alain NEIERS, pharmaciens.

**Secrétaire administratif:** M. Pierre SCHROEDER.

Le présent rapport d'activité procède, pour faciliter les observations et comparaisons, d'après approximativement les mêmes schémas et rubriques que ceux publiés aux rapports d'activité précédents.

Comme dans le passé, les chiffres respectivement les pourcentages figurant entre parenthèses correspondent à l'année 1994 et permettent de constater des progressions ou des régressions dans les différents chapitres par rapport à l'année précédente.

En 1995 le Collège médical s'est réuni 34 (36) fois en séances plénières pour traiter les dossiers en instance.

Le rapport d'activité 1995 comporte les rubriques suivantes:

- I) Avis sur des projets de loi, de règlements grand-ducaux et de règlements ministériels.
- II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.
- III) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 1995.
- IV) Analyses de contrats d'association entre médecins.
- V) Examens de demandes d'autorisation d'exercer, de stage et de remplacement.
- VI) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes.
- VII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires.
- VIII) Examens de textes d'annonces, de papiers et de plaques professionnelles.
- IX) Entrevues diverses.
- X) Divers.

\* \* \* \* \*

**I) Avis sur des projets de loi, de règlements grand-ducaux et de règlements ministériels.**

Projets de loi:	00 (01)
Projets de règlements grand-ducaux:	13 (11)
Projets de règlements ministériels:	04 (01)
<b>Total:</b>	<b>17 (13)</b>

Sont énumérés ci-après les projets qui ont retenu plus particulièrement l'attention du Collège médical:

- Projet de règlement grand-ducal portant a) sur la dotation en personnel et notamment en personnel de soins et b) sur certaines normes fonctionnelles en matière de soins et d'assurances de la continuité de l'activité hospitalière.
- Projet de règlement grand-ducal relatif au personnel, aux locaux et à l'équipement des services de santé au travail.
- Projet de règlement grand-ducal fixant les modalités de remplacement en médecine et médecine dentaire ainsi que la procédure pour obtenir l'autorisation de remplacement.
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le plan hospitalier national.
- Projet de règlement grand-ducal du 19 février 1974 portant exécution de la loi du 19 février 1973 sur la vente des substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie.

- Projet de règlement ministériel fixant la liste de tous les équipements et appareils coûteux ou exigeant des conditions d'emploi particuliers destinés à la prévention, au diagnostic, à la thérapeutique et à la réadaptation.

- Projet d'avis relatif aux références médicales.

## **II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.**

Divers avis concernant les actes et services des infirmiers, des médecins, des masseurs-kinésithérapeutes et masseurs, des sages-femmes et des maître mécaniciens orthopédistes-bandagistes et maîtres orthopédistes-cordonniers ont été adressés au Président de la commission de nomenclature.

## **III) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 1995.**

Parmi les multiples activités du Collège médical les plus importantes ont été les suivantes:

- élaboration de mesures destinées à enfreindre le compéage entre médecins et certains membres des professions de santé;

- élaboration de conseils destinés à enfreindre la dichotomie entre médecins et laboratoires d'analyses médicales;

- élaboration de mesures de conciliation entre divers groupes de médecins-spécialistes et certains établissements hospitaliers au sujet de l'assurance des services de garde et d'urgence;

- élaboration de conseils tendant à sauvegarder le secret médical lors des examens d'embauche ou d'aptitude à l'exercice du sport;

- élaboration de conseils à l'occasion de créations, de transferts et de modifications de cabinets médicaux;

- élaboration d'un avis au sujet du projet de création d'un annuaire médical du Luxembourg par une firme spécialisée;

- élaboration d'un avis au sujet d'un questionnaire relatif à la protection du personnel aussi bien soignant qu'hôtelier contre les risques de contamination notamment par certains agents viraux HIV, hépatites B et C;

- élaboration de conseils destinés aux médecins appelés à donner des renseignements lors des émissions radiophoniques ou télévisées;

- élaboration de mesures tendant à enfreindre les lacunes de connaissances linguistiques dont font preuve certains médecins étrangers affectés au service de garde et d'urgence.

Dans les grandes lignes, les mesures, conseils et directives dont question ci-dessus découlent principalement de l'application des stipulations contenues soit au Code de déontologie médicale soit dans la législation sanitaire.

Pour ces multiples actions et interventions, le nombre de lettres expédiées a atteint le chiffre de 283 (332).

\* \* \* \* \*

#### IV) Analyse des contrats d'association entre médecins.

Sept (7) contrats d'association entre médecins ont été soumis au Collège médical.

\* \* \* \* \*

#### V) Examen de demandes d'autorisation d'exercer, de stage et de remplacement.

##### A) Demandes d'autorisation d'exercer:

<b>1. médecins-généralistes:</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>
Autor. accordées cand. lux.	34	30	18	14	08
Autor. accordées cand. étrangers	10	08	18	16	05
Autor. refusées cand. lux.	00	00	00	03	00
Autor. refusées cand. étrangers	05	02	03	09	06
<b>Total des candidatures:</b>	<b>49</b>	<b>40</b>	<b>39</b>	<b>42</b>	<b>19</b>

<b>2. médecins-spécialistes:</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>
Autor. accordées cand. lux.	22	16	20	35	22
Autor. accordées cand. étrangers	08	17	29	26	26
Autor. refusées cand. lux.	01	03	00	05	01
Autor. refusées cand. étrangers	04	00	04	08	00
<b>Total des candidatures:</b>	<b>35</b>	<b>36</b>	<b>53</b>	<b>74</b>	<b>49</b>

<b>3. médecins-dentistes:</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>
Autor. accordées cand. lux	05	01	02	05	03
Autor. accordées cand. étrangers	05	10	11	12	13
Autor. refusées cand. lux	00	01	00	00	00
Autor. refusées cand. étrangers	04	02	03	03	00
<b>Total des candidatures:</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>16</b>

<b>4. pharmaciens</b>		<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>
Autor. accordées cand. lux.		07	08	05	06
Autor. accordées cand. étrangers		05	08	17	16
Autor. refusées cand. lux.		01	00	00	00
Autor. refusées cand. étrangers		00	04	01	00
<b>Total des candidatures:</b>		<b>13</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>22</b>

## B) Demandes d'autorisation de stage et de remplacement:

	1991	1992	1993	1994	1995
Autor. MEVS candidats luxbgeois	05	03	04	04	03
Autor. MEVS candidats étrangers	36	20	35	47	46
Refus MEVS candidats luxbgeois	00	00	00	01	00
Refus MEVS candidats étrangers	00	01	00	00	01
Autor. NON MEVS cand. luxbgeois	03	04	18	23	24
Autor. NON MEVS cand. étrangers	09	22	34	55	65
Refus NON MEVS cand. luxbgeois	00	00	00	01	01
Refus NON MEVS cand. étrangers	02	00	00	04	02
<b>Total des candidatures:</b>	<b>55</b>	<b>50</b>	<b>91</b>	<b>135</b>	<b>142</b>

\* \* \* \* \*

## VI) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes.

3 (1) avis ont été élaborés pour les pharmacies à Howald, Luxembourg Bel-Air et Bonnevoie.

\* \* \* \* \*

## VII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires.

27 (31) plaintes ont fait l'objet d'examens et de décisions.

Aucun dossier n'a été transmis au Conseil de discipline du Collège médical. Ceci est dû en partie au fait que la réforme du Collège médical reste toujours en suspens et que l'actuel conseil de discipline est pratiquement inopérant. Tous les cas ont été tranchés par la voie de la conciliation.

Pour le détail des plaintes il y a lieu de se référer au tableau et aux explications ci-après.

<b>Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires:</b>	1992	1993	1994	1995
1) Médecin c/ médecin	11	09	06	05
2) Patient resp. organisme de l'état ou privé c/ médecin	28	19	21	20
3) Médecin c/ patient	01	00	00	00
4) Collège médical c/ médecin	03	01	00	00
5) Patient c/ établissement public et/ou médecin	02	04	04	01
6) Divers	00	01	00	01
<b>Totaux:</b>	<b>45</b>	<b>34</b>	<b>31</b>	<b>27</b>

Explications:

Ad 1) Parmi les 5 plaintes et litiges déposés il y lieu de préciser que:

1 affaire concernait un comportement peu confraternel entre médecins,  
1 affaire concernait une tarification indue,  
1 affaire concernait un emploi abusif du sigle "Médecin en service",  
2 affaires concernaient des propos diffamatoires.

Ad 2) Parmi les 20 plaintes et litiges déposés il y a lieu de préciser que:

3 affaires concernaient des séquelles opératoires,  
4 affaires concernaient des traitements médicaux non appropriés,  
2 affaires concernaient des certificats médicaux,  
2 affaires concernaient des soins médicaux communiqués par téléphone par le médecin de garde,  
3 affaires concernaient des propos diffamatoires,  
1 affaire concernait des fonds avancés,  
1 affaire concernait une visite médicale contestée,  
3 affaires concernaient des tarifications non appropriées,  
1 affaire concernait un comportement incorrect dans la vie privée

Ad 3) Néant.

Ad 4) Néant.

Ad 5) L'unique affaire concernait un accueil non approprié d'une malade par le service d'accueil d'un établissement hospitalier.

Ad 6) L'unique affaire concernait des problèmes liés à la résiliation d'un contrat d'engagement entre un médecin et un établissement hospitalier.

\* \* \* \* \*

### **VIII) Examens de textes d'annonces, de papiers et de plaques professionnelles.**

24 (29) annonces ont été avisées favorablement.  
10 (17) annonces ont été avisées défavorablement.

\* \* \* \* \*

### **IX) Entrevues.**

Au fil de l'année 1995 le Collège médical a eu 19 entrevues diverses qui sont énumérées ci-après:

- 4 entrevues avec les délégués du Ministère de la Santé dont une avec Monsieur le Ministre de la Santé et une avec les délégués de l'Association des Médecins et Médecins-Dentistes au sujet de la réforme du Collège médical;
- 2 entrevues avec des médecins ayant remis des cartes de visite personnelles aux patients pendant le service de remplacement;
- 1 entrevue avec un médecin ayant fait publier des annonces à caractère publicitaire;
- 2 entrevues avec des médecins prescrivant des cures d'amaigrissements jugées abusives;
- 2 entrevues avec des fonctionnaires du Ministère de la Santé pour discuter des projets de règlements grand-ducaux;

- 1 entrevue avec un médecin au sujet de l'exercice de la médecine dans des conditions suspectes;
- 2 entrevues avec des médecins concernant l'application de leur contrat d'association;
- 1 entrevue avec les représentants du cercle des médecins-généralistes au sujet du service de garde;
- 2 entrevues avec les responsables de deux établissements au sujet des problèmes intra-hospitaliers;
- 1 entrevue avec des spécialistes suisses au sujet de la prise en charge médicale et psychiatrique de la population carcérale au Luxembourg;
- 1 entrevue avec les représentants du cercle des médecins-généralistes au sujet de la création d'un comité scientifique de médecine générale.

\* \* \* \* \*

## **X) Divers.**

### ***A) Actions contre la publicité illicite et tapageuse.***

A deux reprises le Collège médical est intervenu auprès des autorités compétentes étrangères afin de faire arrêter les activités publicitaires émanant de médecins ou établissements hospitaliers étrangers qui prônaient leurs performances médicales hors du commun à l'adresse de la population luxembourgeoise.

### ***B) Emploi usurpatoire du titre de "Docteur".***

Comme déjà lors des années écoulées, le Collège médical est intervenu auprès de cinq (9) médecins qui portaient à tort le titre de "Docteur".

D'autres médecins étaient mis en garde pour avoir porté des titres soit professionnels soit de formation sans pour autant en avoir fait une demande d'autorisation auparavant.

### ***C) Médecines douces ou parallèles.***

Le Collège médical a eu connaissances de plusieurs cas où des personnes ont administré des traitements farfelus et charlatanesques aux malades. A chaque fois le Collège médical a réagi avec fermeté de sorte que dans un cas le parquet a ouvert une enquête.

A part les personnes individuelles il a été constaté également que diverses sociétés ou associations proches du monde médical ont profité d'un vide juridique pour offrir des traitements médicaux sans pouvoir faire preuve d'une formation médicale adéquate.

### ***D) Réforme du Collège médical.***

La dernière version du projet de la réforme du Collège médical réalisée en accord avec l'AMMD a été remise fin novembre au Ministre de la Santé.

**E) Elections du Collège médical.**

A la suite des élections pour le Collège médical du 25 novembre 1995, la composition du Collège médical pour l'année 1996 est la suivante:

<b>Président:</b>	Dr. Georges ARNOLD	médecin à Echternach
<b>Vice-Président:</b>	M. Paul WELSCHBILLIG	pharmacien à Esch-sur-Alzette
<b>Secrétaire:</b>	Dr. Nic MAJERUS	médecin à Esch-sur-Alzette

<b>Membres effectifs:</b>		
	Dr. Jean BEISSEL	médecin à Luxembourg
	Dr. Francis CERF	médecin à Luxembourg
	Dr. Jean KRAUS	médecin à Ettelbruck
	Dr. Paul ROLLMANN	médecin à Luxembourg
	Dr. Jos STEICHEN	médecin à Esch-sur-Alzette
	Dr. Georges KAYSER	médecin-dentiste à Luxembourg
	Dr. Mathias SCHROEDER	médecin-dentiste à Bridel
	Mlle Michèle WOLFF	pharmacien à Luxembourg
<b>Membres suppléants:</b>		
	Dr. Fernand HASTERT	médecin à Luxembourg
	Dr. Raymond LIES	médecin à Esch-sur-Alzette
	Dr. Marc ROLLMANN	médecin à Remich
	Dr. Guy SCHEIFER	médecin à Ettelbruck
	Dr. Jean-Paul LANG	médecin-dentiste à Luxembourg
	Dr. Jos SCHWICKERATH	médecin-dentiste à Esch-sur-Alzette
	M. Alain NEIERS	pharmacien à Walferdange
	Mlle Viviane KNEPPER	pharmacien à Luxembourg

\* \* \* \* \*